

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis-Ababa Ethiopia, P. O. Box: 3243 Tel. : (251-1) 513 822 Fax: (251-1) 519 321
Email: oau-ews@telecom.net.et

CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE

55^{EME} REUNION

17 JUIN 2006

ADDIS ABABA, ETHIOPIE

PSC/PR/2(LV)
Original : Anglais

NOTE D'INFORMATION
SUR LA SITUATION EN SOMALIE

NOTE D'INFORMATION
SUR LA SITUATION EN SOMALIE

I. INTRODUCTION

1. Lors de sa réunion tenue le 15 juin 2006 et au cours de laquelle la situation en Somalie a été examinée, le Conseil a convenu de se réunir très prochainement pour revoir la situation dans ce pays et décider de la marche à suivre. La présente Note est soumise pour faciliter les délibérations du Conseil.

II. HISTORIQUE

2. Le Conseil se rappellera que, le 15 octobre 2002, la Conférence sur la réconciliation nationale en Somalie s'est ouverte à Eldoret, au Kenya. Les premiers mois, de la Conférence ont été consacrés à déterminer qui, parmi les nombreuses personnalités qui avaient été invitées et parmi celles qui s'étaient déplacées d'elles-mêmes à Eldoret, pourrait représenter les multiples factions qui s'étaient alors constituées pour participer aux pourparlers. Parmi les personnalités présentes, il y avait les représentants du Gouvernement national de transition (TNG), ainsi que plusieurs seigneurs de guerre/chefs de factions. A l'exception de la délégation du TNG, la plupart des groupes présents avaient une base essentiellement clanique.

3. Alors qu'au départ la Conférence a connu des difficultés d'ordre organisationnel, la constitution d'un Comité de facilitation de l'IGAD pour coordonner et gérer les travaux a changé et le caractère et le contenu des discussions, qui devinrent plus structurées, même si elles ont été longues. Le transfert des pourparlers d'Eldoret à Mbagathi, près de Nairobi, a également eu un impact positif. A ce sujet, il est important de relever le rôle très actif joué par le Conseil des Ministres de l'IGAD, qui ne s'est pas seulement contenté de suivre de très près les négociations, mais s'est également réuni à plusieurs reprises pour intervenir de façon opportune et s'assurer que la Conférence poursuive les objectifs fixés. Il y a lieu de rappeler que cette Conférence de réconciliation était la quatorzième d'une série d'efforts déployés pour régler les désaccords entre Somaliens et reconstruire la Somalie après l'effondrement des structures étatiques en 1991. Tout au long de la Conférence, la Commission s'est entièrement impliquée dans les travaux.

4. En septembre 2004, la Conférence de réconciliation a constitué un Parlement fédéral de transition (TFP), qui, à son tour, s'est constitué en collège électoral et a élu, le 10 octobre 2004, Abdullahi Yusuf Ahmed comme Président du Gouvernement fédéral de transition (TFG). Il convient de relever ici que, juste avant le vote, tous les candidats (ils étaient six) ont dû signer une Déclaration qui avait été adoptée la veille par le Parlement intérimaire. En substance, la Déclaration appelait tous les candidats à accepter les résultats des élections dans l'intérêt de la réconciliation ; de plus, les candidats, en « signe de bonne volonté et dans l'intérêt d'une gouvernance pacifique, s'étaient engagés à remettre les armes à feu, armement et /ou équipement

militaire en leur possession ou en possession de leurs partisans au TFG après l'élection du Gouvernement, et ce conformément à la Charte fédérale de transition (TFC) et au programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration (DDR) ». Le vote au Parlement s'est déroulé dans la dignité et la transparence sous la direction de son Président, l'Honorable Sharif Hassan Sheikh Aden.

5. A partir de cet instant, l'espoir était que toutes les parties concernées axeraient leurs efforts sur la mise en place des structures administratives nécessaires et le retour de la stabilité dans le pays. Cependant, il y avait plusieurs groupes qui s'étaient tenus en dehors de la Conférence (la communauté des hommes d'affaires et quelques institutions religieuses, toutes avec des milices importantes) et étaient restés sur la réserve, mais pouvaient exercer un impact direct sur la situation sécuritaire.

6. Le transfert des Institutions fédérales de transition (TFIs) de Nairobi vers la Somalie a aussi été un exercice difficile. De fait, le transfert a été entravé par le refus de plusieurs personnalités de haut rang à rejoindre le reste du Gouvernement quand il s'est installé à Jowhar, comme siège provisoire, jusqu'à ce que les conditions permettent son installation dans la capitale désignée, Mogadiscio. Parmi les personnalités qui décidèrent de ne pas aller à Jowhar, mais choisirent plutôt de s'installer à Mogadiscio, il y avait le Président du Parlement fédéral de transition. Ce dernier, en raison de son statut de chef du pouvoir législatif, occupait une position importante et, autour de lui, gravitaient plusieurs membres du Parlement, y compris certains Ministres importants tels le Ministre de la Sécurité intérieure, Mohamed Qanyare Afrah, et les Ministres Muse Sudi et Omar Fillish. Cette division eut pour effet d'empêcher les TFIs (le Conseil des Ministres du TFG et le TFP) de fonctionner comme une entité coordonnée de gouvernance.

7. Cet état de fait a influé négativement sur la situation générale en Somalie, mais également sur la plupart des partenaires internationaux dont l'assistance et la collaboration étaient essentielles pour la consolidation des résultats de la Conférence de réconciliation. En effet, la nécessité d'un large consensus parmi les TFIs a été considéré comme un élément particulièrement important par le Conseil de sécurité des Nations unies pour lui permettre d'appuyer davantage les efforts déployés en faveur de la paix en Somalie, notamment en ce qui concerne la dérogation à l'embargo sur les armes imposé à la Somalie depuis 1992. Cet impact négatif sur les partenaires internationaux signifiait également que l'un des moteurs essentiels pour la reconstruction de la Somalie - le Comité de Coordination et de Surveillance (CMC) – ne pouvait être opérationnel. Toutefois, il y lieu d'ajouter qu'il y avait également des divergences fondamentales d'approche parmi la communauté des donateurs, qui ont accentué les désaccords entre les Somaliens et ont contribué à la paralysie du CMC.

III. EFFORTS AU SEIN DES TFIs ET DEPLOIEMENT DE L'IGASOM

8. Au début du mois de janvier 2006, le Président Abdullahi Yusuf Ahmed et le Président du TFP, Shariff Hassan, se sont rencontrés à Aden, au Yémen, à l'invitation du Président de ce pays, qui avait préalablement

déployé des efforts préparatoires soutenus. Le 5 janvier, ces deux responsables ont signé un accord fixant les paramètres pour la pacification de la capitale et prévoyant, dans l'intérim, la convocation rapide du TFP à l'intérieur du pays, dans une localité à déterminer, afin d'ouvrir la voie au fonctionnement effectif du Gouvernement.

9. Le 26 février, le TFP s'est formellement réuni dans la ville de Baidoa, en présence du Président Abdullah Yusuf. Quelques 211 parlementaires ont participé à la session d'ouverture. Ce chiffre est particulièrement impressionnant compte tenu du fait que le nombre total de membres du TFP est de 275 et que 10 parlementaires sont décédés de mort naturelle depuis la formation du Parlement. La présence d'un nombre aussi important de députés signifiait, entre autres, que les hommes politiques étaient psychologiquement épuisés par leurs querelles incessantes et les combats sans motifs qui avaient finalement compromis les perspectives de réconciliation et de reconstruction dans le pays. Pour la plupart, la poursuite du conflit était devenue futile. Il convient d'indiquer que la ville de Baidoa et ses environs avait jusqu'alors été sous le contrôle et l'influence de trois dirigeants opposés et de leurs milices. En raison de l'accord conclu entre les deux responsables nationaux, les trois dirigeants de la zone (qui sont des personnalités influentes au sein du Gouvernement) ont convenu de retirer leurs milices de la ville et de les placer dans des camps à 30 kilomètres de Baidoa et de les désarmer. Le Parlement a maintenant voté en faveur de Baidoa comme siège provisoire du Gouvernement au lieu de Jowhar. En conséquence, le Bureau de liaison de l'UA à Jowhar, qui a été créé pour appuyer le processus de paix en Somalie et est devenu opérationnel vers la fin de l'année dernière, sera transféré à Baidoa.

10. Depuis cette session d'ouverture, le TFP a mis en place des comités sectoriels qui sont maintenant en pleine activité. En outre, le TFP a discuté et adopté le plan national de sécurité et de stabilisation, le 14 juin 2006, après qu'il a été approuvé par le Conseil des Ministres. De façon plus générale, le Parlement se concentre actuellement sur la mise en place des piliers de la gouvernance. La mise en place des institutions nationales de sécurité vient d'être lancée. Elles seront placées sous la direction d'un Conseil national de sécurité, qui sera la plus haute instance de prise de décision sur toutes les questions relatives à la sécurité nationale en Somalie. Avec le soutien des donateurs, un plan pour la mise en place des structures administratives et le développement institutionnel a été élaboré, et les premières mesures en vue de sa mise en œuvre ont été prises.

11. Le Sommet de l'Union africaine qui s'est tenue à Khartoum, en janvier 2006, a favorablement accueilli la signature de la Déclaration d'Aden et encouragé les TFIs à travailler ensemble dans l'intérêt de la consolidation du processus de paix. Le Sommet a rappelé les décisions précédentes du Conseil de paix et de sécurité sur le déploiement de l'IGASOM, qui devra être suivi par une mission de soutien de la paix de l'UA, et appelé le Conseil de sécurité à accorder une dérogation à l'embargo sur les armes pour faciliter

les déploiements envisagés. Le Sommet a également décidé de la mise en place d'un groupe comprenant la Commission, le Secrétariat de l'IGAD et le TFG pour entreprendre une évaluation exhaustive de l'embargo sur les armes.

12. En mars 2006, un Sommet de l'IGAD, précédé d'une réunion du Conseil des Ministres, s'est tenu à Nairobi. Une fois de plus, l'IGAD a réitéré sa détermination à déployer l'IGASOM. La question de l'embargo sur les armes des Nations unies a suscité d'amples discussions, et la décision a été prise de confier au groupe composé de l'IGAD, de l'UA et du TFG la tâche d'obtenir soit une levée de l'embargo sur les armes soit une dérogation, avec une disposition claire sur le fait que le déploiement de l'IGASOM sera suivi, conformément aux décisions pertinentes du CPS, d'une mission de soutien de la paix de l'UA.

13. Dans le cadre du suivi de la décision du Sommet de l'IGAD, le groupe s'est réuni à Nairobi, le 18 avril 2006, adoptant, à cette occasion, un programme d'action qui prévoit une démarche auprès du Conseil de sécurité des Nations unies pour obtenir une dérogation à l'embargo sur les armes, la recherche de financements pour une opération de soutien de la paix et, finalement, le déploiement d'une opération de soutien de la paix. A cet égard, il convient de rappeler qu'à la suite de la demande soumise par le CPS au Conseil de sécurité des Nations unies pour une dérogation à l'embargo sur les armes, en mai 2005, le Conseil de sécurité a, en juillet de la même année, adopté une déclaration exhortant les TFIs à finaliser, sans délai, un plan national de sécurité et de stabilisation contenant un accord global et vérifiable de cessez-le-feu qui doit déboucher sur un désarmement complet ; le Conseil de sécurité a également indiqué qu'il attendait de l'UA et de l'IGAD qu'elles élaborent un plan de mission détaillé, en étroite coordination avec l'ensemble des TFIs et de manière concordante avec le plan national de sécurité et de stabilisation.

14. Dans une déclaration présidentielle adoptée le 15 mars 2006, le Conseil de sécurité des Nations unies a favorablement accueilli la décision du Sommet de l'UA sur la situation en Somalie, y compris un déploiement possible de l'IGASOM devant être suivi d'une mission de soutien de la paix de l'UA. Le Conseil de sécurité a réitéré que, dans le cas où le plan national de sécurité et de stabilisation exprimerait le besoin d'une mission de soutien de la paix, l'UA et l'IGAD devraient élaborer un plan de mission détaillé, en étroite coordination avec l'ensemble des TFIs et de manière concordante avec le plan national de sécurité et de stabilisation. Le Conseil de sécurité a indiqué qu'il se tenait prêt, sur la base de ce plan, à examiner la question d'une exemption à l'embargo sur les armes imposé à la Somalie.

15. Dans le même cadre, le Groupe de surveillance créé par la résolution 1519 (2003) sur la situation en Somalie a soumis un rapport au début du mois d'avril 2006. Le Groupe de surveillance a identifié le TFG, les alliances d'opposition alors basées à Mogadiscio, les militants fondamentalistes, l'élite commerciale, les groupes de pirates et les sous-clans comme étant les principaux acteurs qui continuent de bénéficier de matériels militaires et de soutien financier, en violation de l'embargo sur les armes. Dans sa résolution

1676 (2006) adoptée le 10 mai 2006, le Conseil de sécurité a souligné l'obligation qu'ont tous les Etats membres de se conformer pleinement à l'embargo sur les armes, et a exprimé son intention de considérer des actions spécifiques visant à améliorer la mise en œuvre des mesures imposées par la résolution 733 (1992), et a demandé au Secrétaire général de rétablir le Groupe de surveillance pour une durée de 6 mois.

IV. COMBATS A MOGADISCIO ET REACTIONS DE LA COMMUNAUTE INTERNATIONALE

16. En février 2006, des combats ont éclaté entre l'Alliance pour la restauration de la paix et contre le terrorisme (ARPC) et l'Union des tribunaux islamiques, entité qui, au cours de la dernière décennie, ne se s'est pas seulement limitée à rendre la justice, mais a également mis en place un système scolaire, il est vrai rudimentaire, et des facilités en matière de santé. Ce conflit, qui s'est soldé par la mort de centaines de Somaliens, pour la grande majorité des civils, a initialement impliqué deux chefs de milices, Haji Abukar Adani (chef religieux parmi ceux considérés comme « extrémistes ») et Bashir Rage, un homme d'affaire-chef de guerre, qui se sont battus pour le contrôle de la route menant vers le port naturel de El Ma'an, qui est non seulement un point stratégique, mais également une zone économiquement lucrative. Alors que les combats faisaient rage, l'APRC a été constituée par des Ministres du Gouvernement, principalement Mohammed Qanyare Afrah, Ministre de la Sécurité et Muse Sudi Yaolhow, Ministre du Commerce, qui avaient refusé d'aller à Jowhar, alors siège provisoire du TFG, choisissant plutôt de s'installer à Mogadiscio, ainsi que par un groupe d'hommes d'affaires. Dans le même temps, la plupart des milices considérées comme appartenant à l'Union des tribunaux islamiques ont rejoint Haji Abukar Adani dans les combats qui ont suivi.

17. L'Union des tribunaux islamiques a pris le contrôle de Mogadiscio et de ses environs, ainsi que celui de Jowhar, localité située au nord de Mogadiscio et qui constituait le dernier bastion de l'ARPC ; selon certaines sources, les milices de l'Union progresseraient vers le nord, le long de la route principale menant à Beled Weyne. Les autorités fédérales de transition ont rendu publique une déclaration exhortant toutes les parties concernées à mettre fin aux combats et appelant au dialogue en tant que voie appropriée à suivre. L'Union des tribunaux islamiques a, à son tour, exprimé sa disponibilité pour le dialogue. Toutefois, selon certaines sources, des membres de l'Union ont indiqué qu'ils rompraient le dialogue si le TFG persiste à envisager le déploiement de l'IGASOM.

18. Le 31 mai 2006, le Conseil de sécurité a publié un communiqué de presse dans lequel il a condamné la reprise des combats à Mogadiscio, appelé à un cessez-le-feu immédiat et inconditionnel, et exhorté les deux parties à trouver des solutions aux problèmes de Mogadiscio dans le cadre de la Charte fédérale de transition. Le Conseil de sécurité a réitéré l'urgente nécessité de la conclusion rapide du plan de stabilisation et de sécurité nationale. Le Conseil de sécurité a également réaffirmé la nécessité pour toutes les parties de se conformer strictement à l'embargo sur les armes

imposé par les résolutions pertinentes du Conseil, ainsi que la nécessité de poursuivre les efforts à cette fin dans le cadre du Comité établi par la résolution 751 (1992).

19. Au regard de la situation, le Conseil des Ministres de l'IGAD a tenu une session extraordinaire le 13 juin 2006, à Nairobi. La réunion, entre autres, a décidé de dresser le répertoire de tous ceux qui sont impliqués dans l'usage illégal des armes aux fins de faire du mal aux civils innocents et, à cet égard, a recommandé que ces personnes soient poursuivies, dans le cadre des instruments juridiques internationaux pertinents, pour crimes contre l'humanité. En outre, les Etats membres de l'IGAD appliqueront les mêmes sanctions que celles déjà décidées par le Kenya aux seigneurs de guerre, y compris l'interdiction de voyager et le gel des avoirs. La réunion a rappelé les décisions de l'UA donnant mandat à l'IGAD de déployer l'IGASOM, et a demandé au Soudan et à l'Ouganda de mobiliser dans les meilleurs délais les forces nécessaires, conformément à la résolution du Sommet de l'IGAD du 20 mars 2006 et au plan de stabilisation et de sécurité nationale tel qu'approuvé. La réunion a demandé une dérogation à l'embargo sur les armes pour permettre au TFG de mettre en place ses organes de maintien de l'ordre.

20. Le réunion a également demandé à la communauté internationale de s'abstenir d'apporter un soutien officiel ou officieux unilatéral à quelque partie ou groupe de personnes que ce soit en Somalie sans consultations appropriées avec l'IGAD et le TFG. Elle a souligné la nécessité d'une plus étroite coordination dans l'engagement de la communauté internationale en Somalie.

21. Lors de sa réunion du 15 juin 2006 susmentionnée, le Conseil a fermement condamné les combats qui se sont déroulés à et autour de Mogadiscio, ainsi que les événements survenus à Jowhar, qui ont occasionné des pertes en vies humaines et davantage de souffrances pour les populations civiles. Le Conseil en a appelé à toutes les parties concernées en Somalie pour qu'elles s'abstiennent de toute action de nature à aggraver la situation, de recourir au dialogue, et d'apporter toute la coopération nécessaire au TFG, en tant qu'autorité légitime en Somalie, en vue d'instaurer une paix et une réconciliation durables dans le pays. Le Conseil s'est félicité du communiqué publié à l'issue de la session extraordinaire du Conseil des Ministres de l'IGAD, réitéré son soutien aux initiatives en cours de l'IGAD, et souligné le rôle central de l'IGAD dans les efforts visant à soutenir le processus de paix et de réconciliation en Somalie. A cet égard, le Conseil a souligné la nécessité d'une étroite coordination de tous les efforts concernant la Somalie.

22. Le Conseil a rappelé sa décision du 12 mai 2005, autorisant le déploiement de l'IGASOM et priant le Conseil de sécurité des Nations unies d'autoriser une dérogation à l'embargo sur les armes imposé à la Somalie pour faciliter le déploiement de ladite mission, et souligné la nécessité d'une action urgente de toutes les parties concernées afin de faciliter le déploiement rapide de l'IGASOM. Le Conseil a lancé un appel à la communauté internationale pour qu'elle apporte tout le soutien nécessaire aux institutions

fédérales de transition, afin de leur permettre d'assumer pleinement leurs responsabilités en vue de restaurer, de façon durable, la paix, la réconciliation et la stabilité en Somalie.

23. Il est à noter qu'à l'initiative du Gouvernement des Etats Unis, un Groupe de contact international sur la Somalie a été créé, et s'est réuni à New York le 15 juin 2006. Dans le communiqué publié à l'issue de la réunion, le Groupe a déclaré que la situation en Somalie posait de multiples défis sur les plans humanitaire et socio-économique, de la gouvernance, des droits de l'homme, de la sécurité et du terrorisme, ainsi que de la stabilité régionale. Afin de faire face à ces défis, le Groupe a souligné que la communauté internationale doit soutenir la consolidation d'un Gouvernement représentatif et effectif en Somalie, indiquant, à cet égard, que la Charte fédérale de transition et les institutions qu'elle prévoit constituent un cadre légitime et viable pour la poursuite du processus de restauration de la gouvernance en Somalie.

24. Le communiqué indique, en outre, que le Groupe, dont l'objectif sera d'encourager des développements politiques positifs et l'interaction avec les acteurs se trouvant à l'intérieur de la Somalie afin de soutenir la mise en œuvre de la Charte fédérale de transition et de ses institutions, comprendra l'Union européenne, l'Italie, la Norvège, la Suède, la Tanzanie, le Royaume-Uni et les Etats Unis. D'autres Etats intéressés et organisations, telles que les Nations unies, l'Union africaine, l'IGAD et la Ligue des Etats arabes, seront invités en qualité d'observateurs. Le Groupe pourrait élargir sa composition ou rechercher des modalités de consultation avec des entités régionales. Le communiqué indique que le Groupe prendra contact avec les parties somaliennes et les pays de la région pour conseils et échange d'informations, et travaillera avec l'ONU, l'UA et l'IGAD pour encourager un processus soutenu de dialogue inclusif et la réconciliation entre le TFG et toutes les parties somaliennes.

IV. OBSERVATIONS

25. Alors que l'impact global des derniers développements à Mogadiscio et dans ses environs reste à évaluer, la situation qui prévaut actuellement démontre plus que jamais la nécessité d'un soutien concerté au TFG afin de lui permettre d'asseoir son autorité et de prendre la direction des efforts visant à restaurer la paix et la sécurité, y compris la lutte contre le terrorisme. Un tel appui est d'autant plus nécessaire que les institutions de la transition travaillent maintenant étroitement ensemble et concentrent leurs efforts sur les aspects essentiels du processus de réconciliation nationale. A cet égard, il est encourageant de noter l'accord finalement conclu sur le mandat révisé et les procédures opérationnelles du CMC, ainsi que les initiatives en cours pour la tenue d'une conférence des donateurs. Pour sa part, la Commission, au moment de la finalisation du présent rapport, préparait, en coopération avec l'IGAD, la tenue d'une réunion rassemblant toutes les parties prenantes pour s'accorder sur la meilleure manière d'accélérer la mise en œuvre des décisions de l'IGAD et de l'UA, en vue de renforcer les perspectives de promotion de la sécurité, de la stabilité et de la réconciliation en Somalie.

2006

Information Note on the Situation in Somalia

African Union Commission

Peace and Security

<http://archives.au.int/handle/123456789/2114>

Downloaded from African Union Common Repository